

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 Bis avenue des
Pyrénées
3 1 2 4 0

☎ 05.62.79.86.16

Séance du
31 janvier 2019

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Procès-verbal n° 2019/01

Nombre de membres

- en exercice : 17

- présents : 11

- ayant pris part au vote : 16

- procurations : 5

L'an deux mille dix-neuf et le 31 janvier à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 25 janvier, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME MONIQUE GUEDES, MME NADINE MAURIN, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, M. ANDRE DA PONTE, MME RENEE HUMEAU, MME MONIQUE BEZOS, MME RAYMONDE CORBON, MME MICHELE CHAVE

Etaient absents ayant donné procuration : M. JOËL FEULLERAT (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), MME CHRISTIANE FARRUGIA (Pouvoir donné à MME RENEE HUMEAU), MME ISABELLE DIAZ (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), MME MARIE BIRE (Pouvoir donné à MME NATHALIE SIMON LABRIC), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN),

Était absent excusé : M. MARC PERE,

Ordre du jour :

Informations de Madame la Vice-Présidente

1. Adoption du Procès-Verbal 2018-06 du Conseil d'Administration du CCAS du 18 décembre 2018.
2. Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Jean et le CCAS de L'Union dans le cadre de l'organisation d'un séjour enfants.
3. Modalités de financement et de participation au séjour cirque 2019 organisé en partenariat avec la Ville de Saint-Jean.
4. Convention de partenariat avec L'Association Familiale Intercantonale-AFC.
5. Aides financières.

Informations de Madame La Vice-Présidente :

Madame la Vice-Présidente ouvre la séance et informe les membres des points suivants :

- Le calendrier des Conseils d'Administration du CCAS pour l'année 2019 a été distribué à l'ensemble des membres présents,
- *Plan Grand Froid :*
Pour faire suite au dispositif mis en place et activé par la Préfecture durant les vagues de froid sur le département, les dortoirs de la Belle Hôtesse ont été mis à disposition des familles sans domicile fixe une dizaine de nuits.
L'accueil des familles, orientées par le 115, a été assuré chaque soir par le SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation) assisté par 4 associations (Croix-Rouge, ADPC 31, Ordre de Malte 31 et Secours Populaire) qui se relayaient à tour de rôle chaque soir.
Une cinquantaine de personnes a été accueillie tous les soirs, comptant une vingtaine d'enfants. L'accueil et l'hébergement ont été très satisfaisants (un vigile polyglotte permettant de communiquer avec les personnes de nationalité étrangère, mise à disposition de douches, boissons chaudes, couchages fournis, petits déjeuners).
Les remerciements ont été adressés aux services communaux et associations concernés pour leur mobilisation.
C'est la première fois que ce dispositif a été mis en place sur le département de la Haute-Garonne et seule la commune de l'Union a été sollicitée sur cet épisode.
- Dons au CCAS : Repas des aînés : L'Union Images et aînés
- Baptêmes et Mariages.
- Conférence du 30 janvier en direction des Séniors portant sur les actions de prévention menées par Midi-Pyrénées Prévoyance (M2P). L'atelier « sommeil » et l'atelier nutrition ont été présentés.
- Le 14 février une réunion sur les « espaces partagés » a été organisée, avec la participation de l'association Mieux ensemble (partager son habitat) et Adopte ma tomate (partager son jardin).
- Télégrafik recherche des financeurs et un partenariat pour mise en place de conventions pour expérimenter d'autres capteurs de chute. Le dossier est présenté à la Conférence des Financeurs. Il faudra trouver une personne/1 foyer test qui sera équipé gratuitement

1. Adoption du Procès-Verbal n°2018-06 du Conseil d'Administration du CCAS du 18 décembre 2018

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du CCAS de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2018/06 rédigé suite à la séance du 18 décembre 2018.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame La Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité, d'adopter le procès-verbal n°2018/06 du 18 décembre 2018.

2. Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Jean et le CCAS de L'Union dans le cadre de l'organisation d'un séjour enfants

Madame la Vice-Présidente indique aux membres du Conseil d'Administration que la Ville de Saint Jean, qui organise chaque année plusieurs séjours à destination des enfants et des jeunes de sa commune, propose d'ouvrir ces séjours aux Unionais.

Pour 2019, 15 enfants des moyennes et grandes sections de maternelle ainsi que les CP inscrits au Centre de Loisirs de l'Union, pourraient participer au séjour cirque organisé du 23 au 25 avril 2019 à Aspet. Par ailleurs, nous bénéficierions des tarifs transport appliqués à Saint Jean par le titulaire de l'appel d'offres de la Ville de Saint Jean, proratisés au nombre de jeunes et d'adultes.

Le coût total du séjour pour 15 enfants et 3 animateurs de L'Union s'élèverait à 1 729 € et les frais de transport à 302,66 €, soit un total de 2 031,66 €.

Ces montants seront inscrits au Budget Primitif 2019 en dépenses de fonctionnement.

Dans le cadre de sa politique enfance-jeunesse, le CCAS de L'Union prendrait en charge une partie du financement du séjour, en fonction des ressources des familles. Les modalités de financement et de fonctionnement seront présentées aux membres du Conseil d'Administration et feront l'objet d'une délibération.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la Ville de Saint Jean et le CCAS de L'Union pour l'organisation du séjour cirque qui accueillera un effectif maximum de 42 personnes (24 pour Saint Jean, dont 4 animateurs et 18 pour L'Union dont 3 animateurs).

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS,

- D'approuver la convention de partenariat,
- De l'autoriser à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

Les crédits correspondants seront inscrits lors du vote du Budget Primitif 2019.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver la convention de partenariat,
- D'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

3. Modalités de financement et de participation au séjour cirque 2019 organisé en partenariat avec la Ville de Saint-Jean

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que, dans le cadre de la convention de partenariat établie avec la Ville de Saint Jean et le CCAS de L'Union pour l'organisation d'un séjour cirque en 2019, il convient de définir les modalités de financement et les conditions de participation au séjour.

Le séjour cirque, qui aura lieu à Aspet du 23 au 25 avril 2019, est ouvert à 15 enfants Unionais, de la grande section maternelle au CP, préalablement inscrits au centre de loisirs. Ils seront encadrés par 3 animateurs de l'ALSH de L'Union.

Le coût total du séjour et de la journée cirque pour l'ensemble des participants s'élève à 1 729 € et le coût du transport à 302,66 €, soit un montant total de 2 031,66 €. Ces montants seront inscrits au Budget Primitif 2019 en dépenses de fonctionnement.

Dans le cadre de sa politique enfance-jeunesse, le CCAS prendra en charge une partie des dépenses liées au séjour. Le prix du séjour par enfant s'élève à 123,91 €. La participation du CCAS sera calculée en fonction du quotient familial, sur la base de la grille tarifaire jointe à la présente délibération. Le coût du séjour s'ajoute au prix de journée de l'ALSH.

Les préinscriptions se feront par mail auprès du CCAS de L'Union du 18 février au 8 mars. La priorité sera réservée aux familles ayant les quotients familiaux les plus faibles afin de favoriser le départ en vacances des enfants des familles les plus modestes, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Les inscriptions seront validées entre le 11 et le 13 mars.

Le règlement du séjour se fera auprès des agents du CCAS. Il pourra être réalisé en deux versements. La totalité du montant du séjour devra être réglée par les familles au plus tard le 12 avril.

En cas de non-paiement total avant cette date, la réservation ne sera pas effective. En aucun cas le séjour ne pourra être annulé, sauf en cas de force majeure, dûment justifiée ou sur présentation d'un certificat médical. En dehors de ces cas, les acomptes et le solde versés ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement aux familles en cas de désistement.

Pour pouvoir s'inscrire à ce séjour, le dossier d'inscription à la Vie Scolaire et aux activités périscolaires et extrascolaires doit être complet. Dans le cas contraire, les enfants ne pourront participer au séjour.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS d'approuver les modalités de financement et les conditions de participation au séjour cirque 2019.

Les crédits correspondants seront inscrits lors du vote du Budget Primitif 2019.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver les modalités de financement et les conditions de participation au séjour cirque 2019.

4. Convention de partenariat avec L'Association Familiale Intercantonale-AFC

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que par délibération en date du 17 décembre 2017, le CCAS a approuvé le renouvellement de la convention de partenariat avec l'Association Familiale Intercantonale (AFC) conclue en décembre 2016, afin de permettre l'accessibilité des groupes d'échanges proposés aux aidants en délocalisant l'action de leur plateforme sur la Commune de L'Union.

Pour l'année 2019, l'AFC propose de mettre en place sur la Commune de L'Union une formation à destination des aidants qui accompagnent un proche atteint par une maladie neurodégénérative.

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre l'AFC et le CCAS de L'Union pour l'organisation de ce stage d'information et d'accompagnement des aidants familiaux.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS

- D'approuver la convention de partenariat,
- De l'autoriser à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver la convention de partenariat,
- D'autoriser Mme la Vice-Présidente à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

5. Aides financières

2 dossiers ont été présentés en séance. Les 2 dossiers ont bénéficié d'une aide financière pour un montant total de 590,00 €.

Ces montants sont à prélever sur les crédits inscrits au budget 2019 du C.C.A.S. soit sur la section de fonctionnement, article 6561 pour les aides et secours, soit sur la section investissement, article 6562 pour les prêts.

La séance a été levée à 19 heures 30.




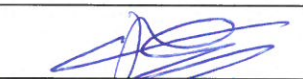
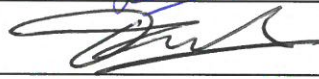


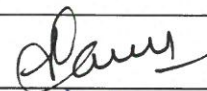


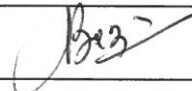
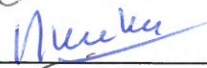
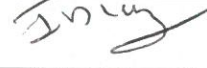
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Ont signé les membres présents,

*Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,
Isabelle GODÉAS*

*Transmis-le
Affiché le*



Noms	Signatures
M. Marc PÉRE	
Mme Isabelle GODEAS	
M. Yvan NAVARRO	
Mme Michèle CHAVE	
Mme Nathalie SIMON LABRIC	
Mme Joël FEUILLERAT	
Mme Monique GUEDES	
Mme Nadine MAURIN	
MME Elisabeth ATTELAN	
M. Jean-Paul MAUVEZIN	
M. André DA PONTE	
Mme Marie BIRE	
Mme Renée HUMEAU	
Mme Monique BEZOS	
Mme Raymonde CORBON	
Mme Isabelle DIAZ	
Mme Christiane FARRUGIA	